

**Séance publique du 24 novembre 2003**

**Délibération n° 2003-1546**

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2003 - Budget principal - Budget de l'assainissement - Budget des eaux - Budget des opérations d'urbanisme en régie directe - Admissions en non-valeur**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le comptable public de la Communauté urbaine a dressé les états de produits irrécouvrables du budget principal ainsi que des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour les années 1991 à 2002.

Ces produits n'ont pu être recouverts pour les raisons -essentiellement des liquidations et des redressements judiciaires d'entreprises pour les montants les plus importants- indiquées en regard du nom de chacun des redevables portés sur ces états.

L'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Les produits irrécouvrables soumis au Conseil s'élèvent à :

Budget	Montant (en €)
budget principal (compte 654 000)	489 945,06
budget annexe des eaux (compte 654 000)	18,73
budget annexe de l'assainissement (compte 654 000)	4 400,08
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (compte 654 000)	76,14

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Admet** en non-valeur les produits irrécouvrables qui lui sont présentés.

**2° - La dépense** de 494 440,01 € en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet dans le budget correspondant de l'exercice 2003 :

- budget principal (compte 654 000 - fonction 01) pour 489 945,06 €,
- budget annexe des eaux (compte 654 000 - fonction 01) pour 18,73 €,
- budget annexe de l'assainissement (compte 654 000 - fonction 01) pour 4 400,08 €,
- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (compte 654 000 - fonction 01) pour 76,14 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,